

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Le 8 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le huit décembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué le 2 décembre, s'est réuni à la mairie de Vesly sous la Présidence de Mme Annie LEFEVRE, Maire.

**Présents :** Mme Annie LEFEVRE, M. Laurent LUCAS, M. Jean-Louis LEVERBE, Mme Marie-Laure DESMEULLES, Mme Elisabeth MIRANDA, M. Michel COQUILLE, M. Philippe JAQUET, Mme Catherine DE GROOTE, Mme Corinne LAMOTTE, M. Fabrice MIGNOT, Mme Céline TOUZAN.

**Absents excusés :** M. Alain BARBOT donne pouvoir à Mme Annie LEFEVRE  
M. Jean-Louis DANIEL

Mme Marie-Laure DESMEULLES est élue secrétaire de séance.

**1. Compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2021 :**

Aucun commentaire.

**2. Avis sur le renouvellement et l'extension de la carrière.**

Laurent LUCAS fait remarquer d'après les éléments donnés par les carriers, l'engagement des deux ans de remise en état ne pourra être tenu.

Suite à la visite à la carrière, le 5 novembre dernier, notre questionnement concernant la revalorisation était restée sans réponse.

N'ayant pas tous les éléments financiers, l'avis sur le renouvellement et l'extension de la carrière est reporté au vendredi 17 décembre.

**3. Suppression de poste d'adjoint technique principal.**

Au vu du départ à la retraite de Monsieur Gilles DEGROOTE, son poste d'adjoint technique est à supprimer.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique principal.*

**4. Création de poste d'adjoint technique.**

Monsieur Michel BONNET est employé à la commune en tant qu'adjoint technique territorial en contrat Parcours Emploi Compétence depuis le 10 décembre 2019. Ce contrat ne peut pas être renouvelé.

Madame Le Maire propose 2 solutions :

a) Recruter un autre agent en contrat P.E.C.

b) Embaucher Monsieur Michel BONNET comme contractuel en CDD renouvelable.

Au vu du travail effectué durant ces périodes, l'unanimité les membres du Conseil Municipal décide d'embaucher Monsieur BONNET.

Actuellement, la commune de Vesly met Michel à disposition du S.I.V.O.S. sur une durée de 2h/semaine. La convention signée entre la Commune et le S.I.V.O.S. arrive à échéance le 31/12/2021. Lors de la commission du personnel du lundi 6 décembre ont été évoqués les problèmes dus au lissage des 2h au SIVOS. Par conséquent, Monsieur le Président du SIVOS ne renouvellera pas la convention et établira un contrat à part avec Monsieur BONNET. Les membres de la commission ont proposé d'embaucher Monsieur Michel BONNET comme contractuel en CDD renouvelable pour une durée hebdomadaire de 23h/semaine. L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial.*

## **5. Sygom : Adoption du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.*

## **6. Admission de non-valeur de dette.**

La trésorerie a fourni deux états de produits communaux irrécouvrables de l'année 2010 et 2011. Les montants respectifs s'élèvent à 26,50€ pour l'année 2010 et 108,26€ pour l'année 2011. Au vu du faible montant, les actions intentées n'ont pas abouti. Par conséquent, la trésorerie demande à ce que la commune procède à une admission en non-valeur de ces créances.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les produits communaux pour un montant total de 26,50€ pour l'année 2010 et un montant total de 108,26€ pour l'année 2011.*

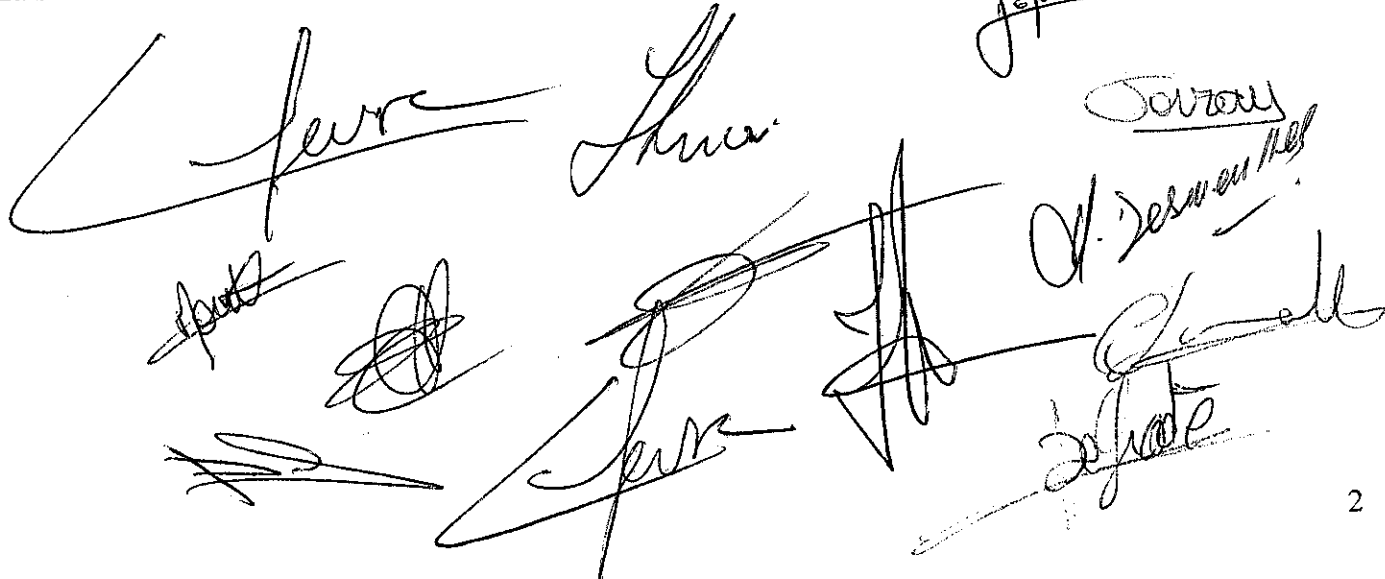
## **7. Prévision de travaux 2022.**

- a) L'abri de bus est en prévision de travaux 2022  
A ce jour le Département n'a pas donné son accord de subvention.
- b) L'enfouissement des réseaux électriques au terrain de football.  
Un dossier de subvention sera déposé auprès de la Fédération de Football Amateur.

## **8. Questions orales.**

- a) Madame le Maire propose de continuer la distribution de chocolat aux personnes âgées de plus de 80 ans.
- b) Fabrice Mignot fait remarquer que les camions de betteraves empruntent la rue de la Marette beaucoup trop étroite pour tourner sur la grande rue et déplore la vitesse excessive de ces camions.
- c) Céline TOUZAN fait remarquer que deux arbres à l'entrée de la rue des jardins de l'Auget menacent de tomber sur la clôture d'une habitation.

La séance est levée

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, scattered across the lower half of the page. Some signatures are large and bold, while others are smaller and more cursive. The names are not legible due to the handwriting.